



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-neuvième réunion plénière**

Genève, 23-25 juin 2021

Point 8 c) de l'ordre du jour

**Programme de travail du sous-programme Statistiques
de la Commission économique pour l'Europe :
Documents concernant la planification du sous-programme
Statistiques de la Commission économique pour l'Europe****Projet de programme de travail du sous-programme
Statistiques pour 2022****Document établi par le secrétariat***Résumé*

Le programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2022 continue d'être établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Le texte ci-après est un extrait du projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2022 (A/76/6 (Sect.20)), qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2020. Le présent projet de programme de travail suit le modèle approuvé par le Comité exécutif, qui a été actualisé pour le faire correspondre au format du budget-programme annuel. On trouvera dans le présent document des informations sur l'état d'avancement de la réalisation des résultats prévus dans les programmes de travail pour 2020 et 2021 (résultats 1 et 2), qui continueront à être mis en œuvre en 2022, ainsi que sur un nouveau résultat escompté en 2022 : « Augmentation du nombre de pays qui communiquent des indicateurs statistiques ventilés par sexe » (résultat 3).

Le projet de programme de travail est présenté à la Conférence des statisticiens européens afin que celle-ci l'adopte et recommande au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'approuver.

La Conférence sera aussi invitée à examiner le document intitulé « Outline of key components of the programme of work of the Statistics subprogramme for 2023 » (ECE/CES/2021/INF.1) et à formuler des recommandations sur ces éléments, le cas échéant. Les recommandations approuvées par la Conférence et figurant dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Statistiques pour 2023.



I. Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Statistiques (« le sous-programme ») de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2022. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (« la Conférence ») est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif de la CEE pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le secrétariat utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.

2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.

3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE et du sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

II. Objectif

5. L'objectif auquel concourt le sous-programme Statistiques est de faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international afin de contribuer à l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles et à l'évaluation de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, et d'assurer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens.

III. Stratégie

6. La Division de statistique est chargée d'exécuter ce sous-programme.

A. Activités prévues

7. La stratégie appliquée pour le sous-programme repose sur l'exécution des fonctions essentielles interdépendantes que sont, premièrement, la rationalisation des activités statistiques menées au niveau international dans la région de la CEE par la promotion du

¹ Les domaines d'interaction de la CEE sont les suivants : 1) utilisation durable des ressources naturelles ; 2) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 3) mobilité durable et connectivité intelligente ; 4) mesure et suivi des ODD.

dialogue dans le cadre de la Conférence et des réunions d'experts ; deuxièmement, les travaux méthodologiques menés pour élaborer et promouvoir des directives et des recommandations axées sur l'amélioration de la qualité des statistiques ; troisièmement, le renforcement des capacités statistiques des États membres de la CEE dont les systèmes statistiques sont peu perfectionnés, en particulier pour ce qui est de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ; et quatrièmement, la gestion et le développement de la base de données statistiques de la CEE. Les travaux que mène la CEE dans le domaine de la statistique sont étroitement liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prévoit un suivi et un examen de la réalisation des objectifs et de leurs cibles, reposant sur des données ventilées de qualité, facilement accessibles et fiables. Par ces travaux, le sous-programme contribuera à l'action de la CEE dans deux de ses domaines d'interaction : la mesure et le suivi des objectifs de développement durable, et l'utilisation durable des ressources naturelles. Les activités menées portent principalement sur les méthodes statistiques et le renforcement des capacités y relatives, et les principaux partenaires nationaux sont les organismes de statistique des États membres.

8. Pour faire en sorte que le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif, on continuera de promouvoir les travaux méthodologiques sur les modèles, les directives et les recommandations statistiques pour améliorer la qualité des statistiques et d'encourager l'utilisation des statistiques officielles. À ces fins, des campagnes régionales et nationales seront lancées pour diffuser les modèles, les directives et les recommandations statistiques et promouvoir leur utilisation. Des partenariats plus étroits seront établis entre les experts en information géospatiale et les statisticiens afin de faciliter l'intégration des deux catégories de données. Les activités seront coordonnées et mises en œuvre en coopération avec les services de statistique d'autres entités régionales telles qu'Eurostat, l'OCDE, l'Association européenne de libre-échange, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants et la Commission économique eurasiennne, ainsi qu'avec les institutions internationales spécialisées présentes dans la région. Pour soutenir le renforcement des capacités statistiques des États membres, on facilitera l'échange de données d'expérience dans le domaine des recensements de la population et des logements et on aidera des pays à planifier et à mener à bien leur recensement. Tous les États membres ont été invités à procéder à au moins un recensement entre 2015 et 2024, période correspondant à la « série de recensements de 2020 » (résolution 2015/10 du Conseil économique et social). La plupart des pays de la région de la CEE procéderont à un recensement en 2021.

9. Il est prévu, dans le cadre du sous-programme, de soutenir les États membres sur les questions liées à la COVID-19 en réorientant des activités existantes relatives à des domaines spécifiques (par exemple, les recensements de la population, les statistiques sur les prix ou les statistiques sur l'environnement) pour inclure des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur les moyens de compiler des statistiques pertinentes pour la lutte contre la COVID-19 tout en s'adaptant aux restrictions imposées par la pandémie. Les activités qui concernent des sujets transversaux tels que les statistiques pour les SDG, la législation statistique, la collecte de données, l'intégration des données, la diffusion de statistiques et la gestion des ressources humaines seront également adaptées pour aider les pays à se remettre de la pandémie de COVID-19.

B. Résultats escomptés

10. Les travaux décrits ci-dessus devraient permettre : a) d'améliorer les méthodes statistiques et les capacités des États membres afin de faciliter la mesure et le suivi des objectifs de développement durable, notamment en améliorant le rapport coût-efficacité, la couverture, la précision et la comparabilité des résultats du recensement ainsi que la rapidité de leur diffusion ; b) d'augmenter le nombre de pays ayant recours à des approches innovantes et efficaces pour leurs recensements.

11. L'appui qu'il est prévu d'assurer sur les questions liées à la COVID-19 devrait permettre d'améliorer la capacité qu'ont les États membres de produire les statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour gérer le redressement postérieur à la COVID.

III. Résultats escomptés pour 2022

A. Résultat 1 : Croissance du nombre de pays produisant des statistiques améliorées pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable²

1. Exécution du programme en 2020

12. Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont aidé les pays à produire des statistiques améliorées pour ce qui concerne les objectifs de développement durable, grâce notamment à la fourniture de conseils pratiques sur la mise en œuvre de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens. Il s'agissait également d'orientations concernant la mise en place de plateformes nationales de notification sur les ODD, les rapports sur les essais de transmission de données relatives aux indicateurs de suivi, les bonnes pratiques en matière de communication de données sur les ODD, etc. Pour faciliter l'accès aux documents directifs et aux données sur les ODD, la CEE a créé une plateforme régionale sur les statistiques relatives aux ODD, composée d'un centre de connaissances, d'un tableau de bord et d'une base de données sur les indicateurs de suivi des ODD pour la région de la CEE. Des travaux sont en cours sur l'établissement de la deuxième édition de la Feuille de route, qui abordera les nouveaux défis liés à la fourniture de statistiques pour le suivi des ODD, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En outre, le sous-programme permet de réunir des experts des organismes nationaux de statistique, de cartographie et d'information géospatiale afin de mettre en commun de bonnes pratiques en matière d'intégration des données géospatiales et statistiques, ce qui est essentiel pour la mesure de l'état d'avancement de la réalisation des ODD. Cela s'est fait grâce à la signature d'un accord de collaboration et à la tenue d'une session plénière conjointe des organes directeurs (Conférence des statisticiens européens et Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), à la constitution d'équipes de travail conjointes (par exemple sur l'harmonisation des normes géospatiales et statistiques), à la coordination du renforcement des capacités et à l'organisation de séminaires et de webinaires conjoints.

13. Les travaux susmentionnés ont contribué à accroître la disponibilité de statistiques relatives aux ODD produites par les pays de la CEE. Quarante et un États membres de la CEE ont mis en place des plateformes nationales de notification où on trouve des données sur les indicateurs de suivi des ODD, ce qui dépasse l'objectif prévu dans le projet de budget-programme pour 2020, qui était de 30 pays. Quelques autres pays ont entrepris de se doter d'une plateforme nationale, notamment la Bosnie-Herzégovine, que la CEE aide à renforcer ses capacités à cette fin.

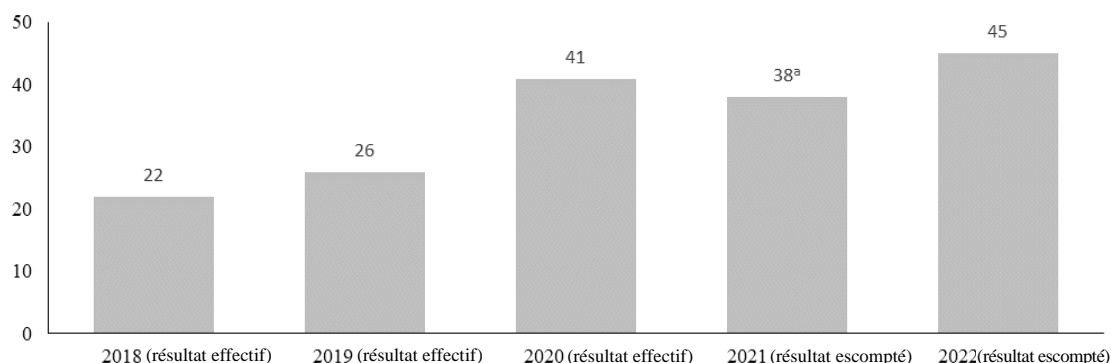
Projet de plan-programme pour 2022

14. Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à fournir des conseils pratiques aux pays sur la mise en œuvre de la deuxième édition, prévue, de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1).

² Tel qu'énoncé dans le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 20)).

Figure 1

Mesure des résultats : nombre de plateformes nationales de notification utilisées par des États membres pour communiquer des statistiques relatives aux objectifs de développement durable



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

B. Résultat 2 : conduite de nouveaux recensements de la population et des logements qui soient d'un bon rapport coût-efficacité et permettent d'obtenir des résultats de meilleure qualité³

1. Exécution du programme en 2020

15. Dans le cadre du sous-programme, des États membres ont bénéficié pour la planification et la conduite de leurs recensements d'un appui fondé sur l'application des Recommandations de la Conférence des statisticiens européens en vue des recensements de la population et des logements de 2020. Les conséquences à court et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de recensement ont été étudiées et des réunions d'experts ont été organisées pour permettre un échange de données d'expérience entre les États membres et déterminer quelles solutions étaient efficaces dans le contexte de la pandémie. La plateforme en ligne du sous-programme destinée à la mise en commun de données d'expérience et d'informations méthodologiques sur les recensements a également été améliorée. Ces activités ont aidé les États membres de la CEE à adapter leurs plans et opérations de recensement au contexte de la pandémie tout en obtenant les informations voulues avec un bon rapport coût-efficacité et un degré adéquat de couverture et d'exactitude.

16. Le travail susmentionné a contribué à ce que 21 % des États membres de la CEE achèvent leurs recensements de la population et des logements, ce qui est en deçà de l'objectif de 25 % prévu dans le projet de budget-programme pour 2020. Pour la plupart des pays, le recensement est réalisé de telle manière qu'il nécessite des visites personnelles d'agents recenseurs, ce qui n'a pas été possible à l'échelle prévue pendant la pandémie de COVID-19. Ces circonstances ont contraint de nombreux pays à reporter le recensement qu'ils avaient initialement prévu pour 2020.

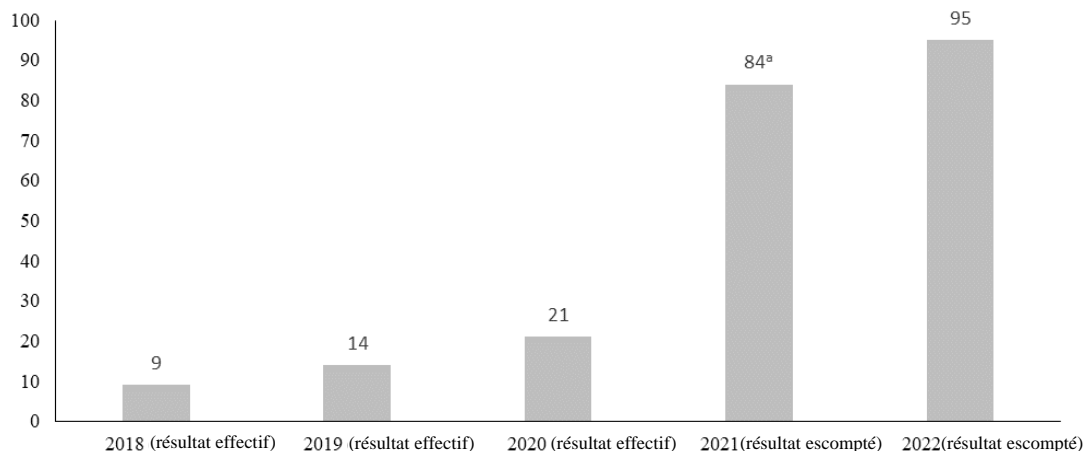
2. Projet de plan-programme pour 2022

17. Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à organiser des réunions d'experts permettant la mise en commun de données d'expérience et la conduite de travaux méthodologiques visant à améliorer l'utilisation des données administratives pour les recensements de la population et des logements. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2).

³ Tel qu'énoncé dans le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.20)).

Figure 2

Mesure des résultats : proportion de pays de la CEE ayant effectué un recensement conformément aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

C. Résultat 3 : augmentation du nombre de pays qui communiquent des indicateurs statistiques ventilés par sexe (nouveau résultat pour 2022)

1 Projet de plan-programme pour 2022

18. Les données et indicateurs genrés sont très demandés, tant pour l'évaluation du degré d'égalité des sexes que pour le suivi de la réalisation des ODD et de l'impact de différentes politiques sur les femmes et les hommes. Dans le cadre du sous-programme, on développe les capacités statistiques et on encourage l'utilisation de méthodologies avancées pour la production de données et d'indicateurs concernant l'égalité des sexes.

A. Enseignements tirés et changements prévus

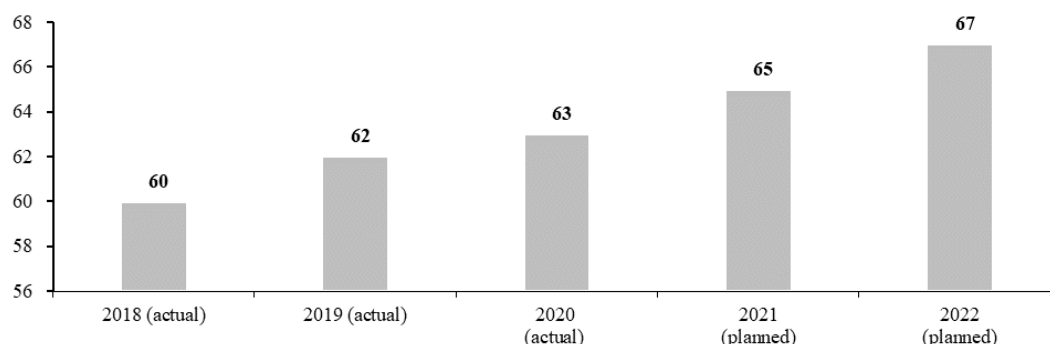
19. Les enseignements tirés sont les suivants : pendant la crise de la COVID-19, les questions ayant trait aux répercussions économiques pour les femmes et les hommes, aux difficultés liées à la prise en charge des enfants dans le contexte des fermetures d'écoles et au lien entre mesures d'isolement social et violence sexiste ont encore accru la demande de statistiques genrées actualisées. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on organisera des réunions d'experts de la CEE et des ateliers de renforcement des capacités afin d'examiner comment les organismes nationaux de statistique ont fait face à ce défi. Les échanges entre experts et le renforcement des capacités conduiront à la production d'indicateurs statistiques faisant mieux ressortir la situation comparée des femmes et des hommes, et ces indicateurs seront plus facilement disponibles.

B. Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

20. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la disponibilité accrue d'indicateurs ventilés par sexe dans la base de données de la CEE sur les objectifs de développement durable. Cette disponibilité sera mesurée par le pourcentage moyen d'indicateurs ventilés par sexe disponibles pour les États membres de la CEE (voir fig. 3).

Figure 3

Mesure des résultats : pourcentage moyen d'indicateurs ventilés par sexe disponibles pour les États membres de la Commission économique pour l'Europe dans la base de données de la CEE sur les objectifs de développement durable



IV. Facteurs externes

21. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États membres continuent de prêter leur concours aux travaux de la CEE et accordent une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ;
- b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et mettent en œuvre suffisamment de moyens pour contribuer à l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ;
- c) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

V. Produits retenus pour 2022

22. On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1

Produits retenus pour 2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	81
1. Documentation destinée à la Conférence des statisticiens européens	43
2. Documentation destinée aux organes d'experts	38
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	85
3. Réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau	13
4. Réunions d'organes d'experts	72
B. Création et transfert de connaissances	
Projets de coopération technique et projets sur le terrain (nombre de projets)	1
5. Projet de statistique sociale et économique	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6
6. Ateliers de statistique sociale et économique	3
7. Ateliers sur la production de statistiques innovantes	3

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Publications (nombre de publications)	7
8. Publications sur des sujets recoupant plusieurs domaines statistiques	1
9. Publications sur les statistiques sociales, environnementales et économiques	6
C. Activités de fond :	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs à l'intention de plus de 100 fonctionnaires (personnel des organismes nationaux de statistique) et d'autres parties prenantes des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est sur les statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, les statistiques géospatiales, les questions institutionnelles et la modernisation de la statistique officielle (4 pays).	
Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour des bases de données statistiques de la CEE (sur les ODD, la population et les statistiques genrées ; sur les statistiques économiques ; sur les transports ; et sur les forêts).	
D. Activités de communication :	
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants et autres documents promotionnels	
Relations extérieures et relations avec les médias : articles pour les bulletins d'information « UNECE Weekly » et lettres d'information « EnvStats » facilitant l'accès aux nouvelles pour toute la région.	
Plateformes numériques et contenus multimédias : espaces de travail numériques interactifs (wikis, notamment le wiki de la CEE consacré aux recensements) ; actualisation et gestion du site Web du sous-programme.	

Annexe I

Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2022

A. Publications

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1.	Monographie sur la modernisation de la statistique	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Versions papier et électronique	A4	120	Anglais		500 (anglais)
2.	Guidelines in Economic Statistics	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Versions papier et électronique	A4	150	Anglais	Russe (budget ordinaire)	300 (anglais), 150 (russe)
3.	Guidance on statistics on children and youth	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Versions papier et électronique	A4	212	Anglais	Russe (budget ordinaire)	300 (anglais), 150 (russe)
4.	Are UNECE countries going to achieve the Sustainable Development Goals?	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Version électronique		60	Anglais		
5.	New data sources on migration and mobility	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Version électronique		212	Anglais		
6.	Approaches to measuring social exclusion	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Versions papier et électronique	A4	106	Anglais		200 (anglais)
7.	Set of core indicators for measuring hazardous events and disasters	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Versions papier et électronique	A4	100	Anglais		300 (anglais)
8.	Version révisée des Directives pour l'application d'indicateurs environnementaux (conjointement avec la Division de l'environnement de la CEE)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2021.	Versions papier et électronique	A4	200	Anglais	Russe (ressources extrabudgétaires)	200 (anglais) et 200 (russe)

Annexe II

Textes des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
A/69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
72/237	Coopération Sud-Sud
A/72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
A (66)	Adoption de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la Commission économique pour l'Europe
A (68)	Déclaration de haut niveau
B (68)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
69/210	L'entrepreneuriat au service du développement
69/282	Journée mondiale de la statistique
72/234	Participation des femmes au développement
73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
2006/6	Renforcement des capacités statistiques
2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et de l'habitation (2020)
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2018/7	Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies

3. Décisions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
2013/235	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (décision 44/105 de la Commission de statistique : Statistiques de l'environnement)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décision 45/101 de la Commission de statistique : Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décision 45/103 de la Commission de statistique :

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
	Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décision 45/110 de la Commission de statistique : Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décision 46/101 de la Commission de statistique : Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décision 46/102 de la Commission de statistique : Recensements de la population et des logements)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décision de la Commission de statistique 46/107 : Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (décision 47/102 de la Commission de statistique : Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (décision 47/112 de la Commission de statistique : Statistiques des changements climatiques)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/103 de la Commission de statistique : Programme de transformation de la statistique officielle)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/107 de la Commission de statistique : Principes fondamentaux de la statistique officielle)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/108 de la Commission de statistique : Intégration des données statistiques et géospatiales)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/114 de la Commission de statistique : Registres d'entreprises)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/102 de la Commission de statistique : Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/108 de la Commission de statistique : Développement des statistiques régionales)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/113 de la Commission de statistique : Statistiques des changements climatiques)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/114 de la Commission de statistique : Classifications statistiques)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs pour le Programme 2030)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/103 de la Commission de statistique : Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/106 de la Commission de statistique : Cadres nationaux d'assurance de la qualité)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/116 de la Commission de statistique : Statistiques relatives aux catastrophes)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/117 de la Commission de statistique : Statistiques des migrations internationales)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du Programme 2030)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/104 de la Commission de statistique : Coordination des programmes statistiques)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/106 de la Commission de statistique : Comptabilité nationale)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/107 de la Commission de statistique : Statistiques du commerce international et des entreprises)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/108 de la Commission de statistique : Statistiques des prix)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/110 de la Commission de statistique : Comptabilité environnementale et économique)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/112 de la Commission de statistique : Statistiques démographiques)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/115 de la Commission de statistique : Statistiques genrées)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/120 de la Commission de statistique : Gestion et modernisation des systèmes de statistique)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/123 de la Commission de statistique : Intégration des données statistiques et géospatiales)
